

### Questions orales

#### ON DEMANDE QUE LES CONSTATATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SOIENT RENDUES PUBLIQUES

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Madame le Président, il y aura sans doute une commission militaire d'enquête qui sera chargée d'examiner cet accident. Et comme le premier ministre a demandé aux ministères d'agir comme si la loi sur la liberté d'information était en vigueur, le ministre assurera-t-il à la Chambre que les constatations de la commission d'enquête lui seront communiquées afin que son ministère puisse faire preuve du même sens de la responsabilité envers la population que celui que nous exigeons d'une société privée?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, comme le député le sait fort bien, les constatations des commissions d'enquête ne sont pas normalement révélées parce que nous recueillons de nombreux renseignements dont certains sont de nature confidentielle. Si nous devons divulguer les résultats de toutes nos enquêtes, les témoins pourraient refuser de répondre à nos questions ou de donner les réponses voulues, de crainte que ces renseignements ne soient révélés. Toutefois, afin de rassurer le député que toutes les mesures possibles ont été prises, je m'aboucherais volontiers avec lui et je verrai à lui communiquer certains renseignements quand l'enquête sera terminée.

\* \* \*

### LA SÉCURITÉ NATIONALE

#### L'AFFAIRE DU PROFESSEUR CANADIEN—LA RAISON MOTIVANT LA POSITION DU SERVICE DE SÉCURITÉ

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général, qui refuse depuis deux semaines de faire toute la lumière sur l'affaire Hambleton, et dont les réponses sont pleines de contradictions. Il y a une question que je voudrais lui poser en particulier. Nous savons que le 25 avril 1980, Hambleton a fait savoir aux services de sécurité qu'il transmettait des secrets de l'OTAN aux Soviétiques. Le solliciteur général a déclaré à la Chambre et à l'extérieur qu'il n'y avait pas eu de marché et que Hambleton ne s'était pas vu offrir l'immunité. Si c'est effectivement le cas, pourquoi les services de sécurité n'ont-ils pas fourni au ministère de la Justice les preuves voulues pour que celui-ci entame des poursuites contre Hambleton?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Madame le Président, j'ai déjà répondu à cette question.

**M. Speyer:** Ce n'est pas vrai.

**M. Kaplan:** Le ministère de la Justice a décidé de ne pas engager de poursuites et de le faire savoir à Hambleton. Au lieu de procéder à une enquête et d'engager des poursuites, on a préféré opter pour la solution du contre-espionnage et demander à Hambleton de nous fournir des renseignements dans l'intérêt de la sécurité nationale.

**Mlle MacDonald:** Un marché a donc été conclu.

**M. Kaplan:** Les services de sécurité savaient qu'Olson, c'est-à-dire, Hambleton refuserait de répondre aux questions de l'OTAN s'il était menacé de poursuites, parce que la situation s'était déjà présentée. Il a donc été décidé après avril de ne pas

le menacer, mais de lui tirer des renseignements qui ne pourraient vraisemblablement pas servir à l'incriminer au cours d'un procès. Il était clair néanmoins pour les services de sécurité et pour le procureur général du Canada que si d'autres preuves étaient mises au jour, ils s'adresseraient certainement de nouveau au ministère de la Justice pour discuter de la possibilité de poursuites.

• (1420)

**M. Speyer:** La réponse du solliciteur général prouve son embarras quand on aborde ce sujet ou l'affaire Olson.

#### LA NOUVELLE SELON LAQUELLE DES AGENTS DE SÉCURITÉ BRITANNIQUES AURAIENT DEMANDÉ À HAMBLETON DE RETOURNER AU CANADA

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Madame le Président, selon le *Toronto Star* qui a repris une nouvelle du *Times* de Londres, il paraîtrait que des agents de la Direction spéciale de Scotland Yard auraient rencontré Hambleton à l'aéroport Heathrow de Londres. Ils voulaient que ce dernier retourne au Canada. Ils n'avaient pas l'intention d'intenter des poursuites contre lui. Nous avons toujours eu l'impression que les Britanniques avaient bel et bien l'intention de prendre des mesures judiciaires contre Hambleton lorsqu'il est arrivé en Grande-Bretagne.

Étant donné que le solliciteur général a dit, il y a deux semaines aujourd'hui, qu'il y avait étroite collaboration entre notre service de sécurité et celui de la Grande-Bretagne, pourrait-il confirmer si oui ou non la Direction spéciale de Scotland Yard a cherché comme on le prétend à convaincre Hambleton de retourner au Canada?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Madame le Président, ce ne sont pas des renseignements que je peux fournir.

**M. Speyer:** Vous devriez être au courant.

**M. Kaplan:** Je sais, mais je ne réponds pas au nom du gouvernement britannique, mais au nom du gouvernement canadien.

\* \* \*

### L'ÉCONOMIE

#### LA MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME DE RELANCE

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'augmentation des dépenses d'investissement est, comme il le sait pertinemment, un élément primordial dans tout programme de relance économique. D'après les prévisions du ministère de l'Industrie et du Commerce, le montant des nouveaux investissements effectués par les grosses entreprises diminuera de 2.4 milliards de dollars l'année prochaine, ce qui représente une baisse encore plus importante que celle observée en 1982. Comme ces prévisions laissent entrevoir la perte de centaines de milliers d'emplois en 1983, le ministre ne convient-il pas que nous sommes pratiquement en situation de crise et ne compte-t-il pas mettre sur pied avant le congé de Noël un programme de relance d'envergure?